

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 20581 Numéro SIREN : 403 923 576 Nom ou dénomination : A.F.M

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2024 sous le numéro de dépôt 29385

A.F.M
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 9 rue Sainte-Apolline, 75003 PARIS
403 923 576 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

CERTIFIES CONFORMES

La Présidente
Florence MOLL



**Greffe du tribunal
de commerce de Paris**
Acte déposé le :

05 MARS 2024

Sous le N° :

29385 

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	6 469	5 555	915	2 035
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	12 109	9 008	3 100	5 022
Installations techniques, matériel et outillage industriels	117 786	101 833	15 953	10 527
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 200		1 200	1 200
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 493		22 493	7 493
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	160 056	116 396	43 660	26 277
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	614 257		614 257	806 626
Autres créances	80 701	30 000	50 701	36 647
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	310 960		310 960	310 960
Disponibilités	599 930		599 930	486 209
Charges constatés d'avance (3)	15 792		15 792	83 756
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 621 640	30 000	1 591 640	1 724 198
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 781 696	146 396	1 635 300	1 750 474
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	31 519	31 519
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	306 128	483 868
Subventions d'investissement	102 124	232 261
Provisions réglementées		
Total	448 571	756 448
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	36 330	75 520
Emprunts et dettes diverses (4)	3 456	4 234
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	665 826	549 069
Dettes fiscales et sociales	481 035	362 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	82	2 984
Produits constatés d'avance (1)		
Total	1 186 729	994 026
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 635 300	1 750 474
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(2) Dont à moins d'un an (a)	36 330	994 026
(3) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 150 399	
(4) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.F.M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 635 300 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 102 124 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

■ Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

■ Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 469			6 469
Immobilisations incorporelles	6 469			6 469
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 109			12 109
- Installations générales, agencements aménagements divers	56 920			56 920
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 298	8 568		58 866
- Emballages récupérables et divers		2 000		2 000
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	119 327	10 568		129 894
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 200			1 200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 493			22 493
Immobilisations financières	8 693			23 693
ACTIF IMMOBILISE	134 489	10 568		160 056

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		10 568		10 568
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		10 568		10 568
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 435	1 120		5 555
Immobilisations incorporelles	4 435	1 120		5 555
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 087	1 921		9 008
- Installations générales, agencements aménagements divers	50 680	2 867		53 548
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 010	2 086		48 285
- Emballages récupérables et divers		189		
Immobilisations corporelles	103 777	7 064		110 841
ACTIF IMMOBILISE	108 212	8 184		116 396

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 733 242 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 493		22 493
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	614 257	614 257	
Autres	80 701	80 701	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	15 792	15 792	
Total	733 242	710 750	22 493
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 80,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 186 729 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	36 330			36 330
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	665 826	665 826		
Dettes fiscales et sociales	479 035	479 035		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 538	5 538		
Produits constatés d'avance				
Total	1 186 729	1 150 399		36 330
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	39 190			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 3 456 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	15 757
Dettes provis. pr congés à payer	32 447
Charges sociales s/congés à payer	13 924
Charges sociales - charges à payer	26 187
Etat - autres charges à payer	885
Opco	444
Total	89 644

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	15 792		
Total	15 792		

A.F.M
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 9 rue Sainte-Apolline, 75003 PARIS
403 923 576 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 102 124,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....102 124,11 euros

A titre de dividendes57 142,00 euros

Soit environ 114,28 euros par action,

Le solde44 982,11 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 351 109,84 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 142,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associées ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.



Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

28 600,00 euros, soit 57,20 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 600,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

410 001,05 euros, soit environ 820,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 410 001,05 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

Certifié conforme
La Présidente

